

# La Ville de Bruxelles candidate à l'accueil des primoarrivants

MIGRATIONS Appel à candidatures de la Cocof

C'est ce 22 juin que le conseil communal de la Ville de Bruxelles s'est officiellement engagé dans la création sur son territoire d'un bureau d'accueil pour primoarrivants. Il a en effet adopté les statuts d'une nouvelle ASBL, « Bapa BXL » (pour « Bureau d'accueil des primo-arrivants »), dans la foulée de la décision du CPAS et du collège prise fin mai dernier de répondre à un appel à candidatures de la Commission communautaire française (Cocof) pour la création d'une telle structure.

C'est qu'il s'agissait d'une exigence sine qua non de la Cocof : seule une ASBL monocommunautaire pouvait répondre à l'appel. Et pour la Ville, il y avait lieu de s'engager avec détermination dans la création d'une telle structure, « *qui entre en adéquation avec les objectifs de la Ville pour les populations des quartiers, à savoir l'émancipation, l'insertion et la participation citoyenne* », résume l'échevine Faouzia Hariche (PS), qui porte le projet avec la présidente du

CPAS Pascale Peraïta. Ce bureau d'accueil, s'il est créé, sera toutefois accessible à l'ensemble des primoarrivants de la Région bruxelloise.

Un tel organisme se révèle indispensable pour une Région comme Bruxelles, véritable « *porte d'entrée du système migratoire* » dans notre pays, estime l'échevine. Qui rappelle qu'en 2013, notre capitale a accueilli plus de 40.000 primoarrivants, dont près de la moitié issue de pays non européens. C'est aussi la raison pour laquelle, en 2013, le parlement francophone bruxellois a adopté un décret relatif au parcours d'accueil pour les primoarrivants et à la création de bureaux d'accueil. C'est d'ailleurs dans ce contexte que s'inscrit l'appel à projets lancé.

A terme, six bureaux d'accueil du même type seront ouverts sur le territoire de la Région. Celui-ci devrait pouvoir accueillir 8.000 personnes en trois ans, et devrait ouvrir rapidement, puisque le gouvernement de la Cocof décidera de l'attribution du budget en

septembre, et que le bureau d'accueil devra ouvrir dès le mois de novembre prochain. 1,5 million d'euros seront apportés par la Cocof, qui devraient couvrir les frais de gestion de 2.000 dossiers par an. Soit l'organisation d'un parcours d'intégration composé de deux volets : une formation de dix heures sur les droits et devoirs des personnes résidant en Belgique, accompagnée d'un bilan personnel, et un programme d'accompagnement qui peut comporter une formation à la citoyenneté de minimum 50 heures, mais aussi la mise en route d'autres formations orientées vers l'emploi ou l'apprentissage linguistique.

La Ville dispose du reste de nombreux services (logement, formation, soins de santé, etc.) qui viendraient bien à point pour prendre part au projet, souligne Faouzia Hariche. Mais rien ne dit que la candidature bruxelloise sera retenue. D'autres ASBL peuvent présenter leur candidature. ■

**PIERRE VASSART**